

sés. Il s'agit naturellement d'une question de priorité à l'égard des sommes actuellement disponibles pour la formation. La théorie initiale visait à faire bénéficier de ces avantages à ceux qui avaient fait plus longtemps partie de la population active ou ceux qui étaient en chômage. Je pense que cette théorie fondamentale avait du bon. Certes, la question d'une révision des priorités est toujours à l'étude.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, afin d'aider le ministre à préciser les explications qu'il a données à la Chambre, au prix d'efforts laborieux, sur la hausse du chômage au Canada, n'est-ce pas au fond tout simplement parce qu'un moins grand nombre de gens travaillent au Canada?

M. l'Orateur: Le député de Saint-Jean-Est a la parole.

L'AGGRAVATION DU CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES—LE PERFECTIONNEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question complémentaire au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. En raison du nombre alarmant de jeunes chômeurs, le ministre est-il maintenant prêt à enquêter sur le chômage dans ce groupe d'âge afin de voir s'il y aurait lieu d'instituer un programme spécial de perfectionnement de la main-d'œuvre?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Ma foi, la question d'instituer des programmes de formation offerts à ce groupe d'âge et à d'autres est à vrai dire constamment à l'étude. Bon nombre de jeunes peuvent naturellement profiter de ces programmes même s'ils n'ont pas fait partie de l'effectif ouvrier pendant un certain temps et certains ne sont pas admissibles en vertu de la loi.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre à propos des 60,000 chômeurs supplémentaires. Comme c'est le temps des Fêtes, voudrait-il faire plaisir aux Canadiens en déplaçant le ministre des Finances et en adoptant quelques-unes de nos propositions?

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'AGGRAVATION DU CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, j'allais demander au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration s'il songerait à communiquer à la Chambre les renseignements importants que possède son ministère, paraît-il, et peut-être également celui du Travail, et qui montrent à quel point sont mauvais les pronostics de chômage, afin que nous puissions faire des suggestions et présenter des propositions propres à atténuer le problème, surtout chez les jeunes?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, on m'a posé la même question il y a un instant et j'y ai répondu.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement parce que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration ne répond pas aux questions qui lui sont posées. De plus, il trompe assurément la Chambre grâce à l'emploi subtil qu'il fait de données statistiques en comparant le taux de chômage désaisonnalisé d'un mois à celui du mois précédent.

M. l'Orateur: A l'ordre. A mon avis, il ne s'agit pas réellement d'un rappel au Règlement, mais plutôt d'un débat entre le ministre et le député. Si celui-ci a une question complémentaire à poser, je lui donnerai volontiers la parole.

M. Lundrigan: Il ne sert à rien de poser des questions complémentaires si le ministre nous fournit de faux renseignements de ce genre.

L'AGGRAVATION DU CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES—LE REMBOURSEMENT DES PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Je voudrais poser, soit au premier ministre, soit au ministre chargé du Travail, une question concernant les étudiants qui, après avoir reçu un prêt d'une université, doivent le rembourser dans les six mois alors qu'ils viennent à peine de trouver un emploi. Le gouvernement serait-il disposé à prolonger cette période jusqu'à 12 mois ou plus afin de faciliter aux étudiants le remboursement de leur prêt? C'est une suggestion d'ordre pratique.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): La question des prêts universitaires relève du ministre des Finances et je ne doute pas qu'il soit prêt à examiner cette suggestion si elle est d'ordre pratique.

M. Woolliams: En doutez-vous?

LES ANNÉES REQUISES POUR OBTENIR DES ALLOCATIONS DE FORMATION

M. David Lewis (York-Sud): Je voudrais poser au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration une question reliée à sa réponse à la question que lui a posée mon leader. Le ministre a dit qu'on étudie constamment le problème de diminuer le nombre d'années requises pour obtenir une allocation ainsi que le droit à recevoir une formation. Je voudrais lui demander s'il peut faire, avant l'ajournement pour le congé de Noël, une déclaration nous renseignant sur les résultats de cette étude continue et précisant s'il prendra immédiatement des mesures pour modifier le règlement.

L'hon. M. Lang: Je ne suis pas optimiste quant à la possibilité de faire une déclaration avant l'ajournement de la Chambre. Toutefois, dès qu'on aura pris une décision dont résulteraient des changements, si c'est ce qu'on veut faire, il y aura, bien entendu, une déclaration.